Arme blanche

Une **arme blanche** est une arme tranchante, perforante ou contondante dont la mise en œuvre n'est due qu'à la force humaine ou à un mécanisme auquel elle a été transmise, à l'exclusion d'une explosion[1], et ceci qu'elle soit constituée de bois, de pierre, d'os, d’arête, de métal ou de matériaux composites.

Tranchant acéré d'un katana japonais.

Sommaire

1 Législation
2 Exemple
3 Notes et références
3.1 note

Législation

En France, ce sont des armes de catégorie D (art. L.2331-1 du Code de la défense (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071307&idArticle=LEGIARTI000006539943&dateTexte=vig), Loi n° 2012-304 du 06/03/2012 et Décret 2013-700 du 30/07/2013. De nombreux outils peuvent être considérés comme des armes par destination.

Exemple

- Arme d'hast (à hampe) :
  - Faux
  - Lance
  - Hallebarde
  - Naginata (Japon)
- Couteau
  - Baïonnette
  - Poignard
  - Stylet
  - Scramasaxe
  - Tanto (couteau-sabre japonais)
  - Kunaï
  - Kandjar (Oman)
  - Kirpān (Sikhisme)
  - Couteau à lame rétractable
- Dague (entre couteau long et épée courte)
  - Dirk (Écosse)
  - Khukuri (Népal)
  - Kriss (Malaisie)
- Épée
  - Colichemarde épée de duel au XVII^e siècle
  - Épée à deux mains
  - Épée bâtarde
  - Cimeterre
  - Rapière
  - Fleuret
  - Glaive
  - Canne-épée
- Flèche
  - Carreau d'arbalète
- Hache
- Sabre (un seul tranchant)
  - Chachka (Russie, Caucase)
  - Cimeterre
  - Fauchon
  - Daisho (Japon) : katana (sabre long japonais) et wakizashi
  - Ninjatô
  - Tachi (Japon)
  - Tanto (couteau-sabre japonais)
- Serpe
  - Faucille
  - Croissant
  - Kusari chigiriki (Japon)
- Coup-de-poing américain

Mais aussi des armes d'une autre catégorie, telles que, par exemple : une batte de baseball, une corde, etc.

Notes et références

note

1. *Décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif* (lire en ligne (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027792819&categorieLien=id))« Section 1 : Définitions [...] 10° Arme blanche : toute arme dont l'action perforante, tranchante ou brisante n'est due qu'à la force humaine ou à un mécanisme auquel elle a été transmise, à l'exclusion d'une explosion ; »

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Arme_blanche&oldid=137406125 ».

La dernière modification de cette page a été faite le 17 mai 2017 à 08:12.
Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d’autres conditions peuvent s’appliquer. Voyez les conditions d’utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.
Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.